



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°068/02-2023/PCA

RESOLUTION SPECIALE N°57/02-2023 ADOPTEE PAR CONSULTATION A DOMICILE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE
ACCOUNT-NIGER.

Sous-Comité de Passation des Marchés *Boulou*

EN DATE DU 28 FEVRIER 2023,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millennium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT la résolution N°05 adoptée lors de la seizième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2022 portant création d'un Sous-Comité de Passation de Marché pour la validation des Contrats concernant la sixième (6^e) année du Compact ;

CONSIDÉRANT la résolution N°02 adoptée lors de la dix-huitième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 18 Janvier 2023 portant extension de la compétence et modification de la composition du Sous-Comité de Passation de Marché ;

CONSIDÉRANT ENFIN que la résolution spéciale n°57/02-2023 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil à travers le Sous-Comité de Passation des Marchés et a été approuvée par la majorité des membres votants ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par la présente que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉOLUTION SPECIALE CI-APRÈS** :

- **RESOLUTION SPECIALE N°057/02-2023/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve le Plan de Contingences n°01 portant sur la signature de trois (03) Contrats à risque de non-achèvement pendant le Compact, à savoir :
 - **Deux Contrats de travaux et leurs Ordres de Service** :
 1. **Marchés à Bétail** : Travaux de 17 MAB dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, et Tillabéry.

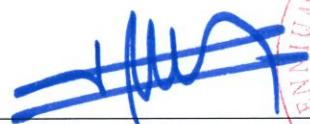
ibrahim

2. Petits périmètres irrigués : 09 sites dans la région de Maradi.

- **Un Ordre de Service dans le cadre des travaux des Balises des Couloirs de Passage dans les régions de Maradi et Tahoua ».**

(a) Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre la présente Résolution dans la limite de leurs compétences respectives.

A signé



Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration

